Ury
Village du parc du Gâtinais

Ury, c'est ici.

Bulletin municipal
Septembre 2016

Les Terres du Gâtinais
Communauté de communes

Parc naturel régional du Gâtinais français

MAT ISOL
MATERIAUX ISOLANTS

DISTRIBUTEUR DE MATERIAUX
Isolants – Agrégats – Dalles ...

SARL MAT ISOL
Route de Nemours – 77760 URY
Tél : 09 72 99 28 01 – matisol@orange.fr

Olivier ELDIN
Peinture - Vitrerie - Ravalement
Revêtements de Sols et Murs
41 bis, rue du Général de Gaulle 77760 LA CHAPELLE LA REINE
Tél/Fax: 01.64.24.36.48 Port: 06.13.28.18.71

TY BRAZ
VOLETS - FENÊTRES - STORES
PORTAILS - VÉRANDAS - CUISINES
26, Rue des Cailloux - 77880 GREZ S/LOING
01.60.55.59.55

Sommaire

03 L'EDITO DU MAIRE

06 LA VIE DU VILLAGE
Nécrologie
Prochaine manifestation
Cérémonie du 8 mai
Cérémonie de bienvenue aux bébés et médaillés
Aide aux sinistrés
Les bacheliers
Travaux des employés municipaux
Entretien et aménagements
Borne SDESM
Bibliothèque
Ecole
Les NAP
Animations vacances
Convivialité
Le rôle du CCAS

21 LA VIE ASSOCIATIVE
Ury'thme
Amicale Scolaire (ASU)
Musique à Portée
Club des Sages
Entente Sportive de la Forêt

28 DIVERS
Du miel 100% Ury

29 INFORMATIONS ET RAPPELS
Rappel sur le stationnement
Réseau sous-vide assainissement
L'ACAD
Les drones

Directeur de la publication : Daniel CATALAN - **Comité de rédaction :** communication@ury.fr - **Publicité** : Jocelyne LELONG, Christophe MERLE, Jean CANTERINI, Jean-Philippe POMMERET - **Crédit photos :** Mairie d'Ury
Maquette et impression : Photolabo Hassler - 01 60 65 89 90 - **Imprimé en EU :** Tirage / 500 ex - **Dépôt légal :** Septembre 2016
La reproduction, même partielle de ce document est interdite sans accord préalable.

L'édito du Maire

Chers Uriquois,

Cet éditorial est pour moi l'occasion de revenir sur les évènements qui ont affecté le village depuis début juin 2016.

Les élus et moi-même avons reçu des courriers multiples et divers, des copies de lettres adressées au Sous-préfet et à notre Députée ainsi qu'une pétition. Les réponses faites par le Sous-préfet (en date des 17 juin et 21 juin 2016) ont été lues lors du conseil municipal du 7 juillet 2016 et figurent dans le compte rendu de ce conseil. Des articles dans les journaux en lien avec les sujets évoqués dans ces mêmes courriers sont apparus coup sur coup. La Mairie d'Ury, votre Mairie, est également menacée par écrit d'être traînée devant les tribunaux.

Le point d'orgue a été la lettre ouverte à Monsieur Le Maire distribuée le 6 juillet dans une partie du village, signée par Mrs Alain HUET et Philippe DUCHESNE dans laquelle il est fait référence à des personnes mécontentes « Les habitants en colère » dont je ne connais cependant pas l'identité.

Vous le comprendrez, même s'il me semble essentiel de conserver un climat d'apaisement, je souhaite apporter les commentaires suivants dans un souci de transparence :

Tout d'abord, d'une façon générale, ces protestations incessantes sont incompréhensibles. Les conseillers municipaux ont été élus démocratiquement par les électeurs de notre village en 2014 et par suite ces mêmes élus ont été placés à des responsabilités pour l'ensemble d'un mandat de 6 ans. Une autre liste s'était également présentée en 2014, impliquant une autre approche de la politique communale, mais cette liste n'a clairement pas été choisie par les habitants d'Ury.

Ne pas poursuivre notre travail et nos actions comme nous les avons prévues et programmées en début de mandat serait donc une entorse grave à la confiance qui nous a été donnée.

Laisser ceux qui vocifèrent constamment, décider du devenir de la commune, sans avoir aucune légitimité électorale, serait clairement une atteinte à nos institutions républicaines. Même si ce n'est qu'à l'échelle d'un village, nous sommes garants du bon fonctionnement demandant aux personnes élues de diriger leur commune.

La conclusion de la lettre ouverte du 5 juillet 2016 est par exemple l'illustration de ce non-respect puisqu'une instruction (en gras et sans nuances) m'est donnée : « Monsieur Le Maire nous vous demandons de réintégrer la Mairie dans ses locaux. », faisant fi du processus normal de décision. Les signataires essaient aussi d'être menaçants « La colère monte » et tournent chaque évènement en une prétendue provocation. Par exemple, l'organisation des élections dans une salle adaptée de notre maison communale (ici la salle de restauration qui avait déjà été utilisée par le passé à cet effet) devient désormais une « provocation ».

Tout cela ne me semble malheureusement qu'un procès d'intention sans fondement, **les personnes coléreuses et mécontentes cherchant tous les prétextes pour amener le désordre dans le village.**

Il convient de souligner que cette lettre ouverte cible injustement la personne du Maire au mépris d'une connaissance minimale de nos institutions. En effet, il est rappelé que le pouvoir de décision appartient de façon collégiale au conseil municipal et non au Maire. La lecture des comptes rendus des conseils municipaux montrera, si les personnes coléreuses et mécontentes prennent la peine de les lire, que les votes ont été la plupart du temps unanimes. Cibler uniquement la personne du Maire par rapport aux décisions prises est donc, soit la preuve d'une ignorance du fonctionnement d'une commune, soit celle de grossières manœuvres.

Par ailleurs, alors que les mécontents se plaignent d'un manque de communication, nous pouvons souligner que nous n'avons eu à aucun moment, préalablement au déferlement de lettres et pétitions, des demandes citoyennes et responsables pour venir discuter avec les élus sur tous les sujets énumérés dans la lettre ouverte.

Cette attitude quelque peu brutale et antidémocratique devient donc une habitude de ces personnes mécontentes et coléreuses qui n'hésitent pas, selon moi, à faire passer leurs désirs et récriminations personnelles avant le respect des institutions et le vote des habitants.

Maintenant, j'aimerais vous entretenir plus précisément sur les principaux points énoncés dans cette lettre ouverte:

1) Projet du rapprochement de l'école du lieu de restauration des enfants.
Il est essentiel de rappeler que ce projet a pour but premier la sécurité des enfants et de leurs accompagnants. Cet objectif est d'autant plus important aujourd'hui compte tenu des risques nouveaux d'attentats et de terrorisme qui touchent notre pays. Comme vous le savez, le gouvernement a demandé dans ses consignes du 24 août d'éviter, tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Il permet aussi d'éviter que les enfants déjeunent régulièrement trempés après des trajets sous les intempéries telles que nous les avons connues cette année plus particulièrement et puissent aussi profiter pleinement de leur temps de pause-déjeuner. A part celle du coût, les mécontents ne donnent pas de raisons objectives contre ce projet ; c'est normal, il n'y en a pas.
Quant au coût, cette installation est acceptable du point de vue financier et se fera de façon tout à fait maîtrisée, avec un montant de 122 400 € bien moins élevé que celui avancé par « Le comité des habitants en colère » qui annonce dans sa première lettre ouverte (distribuée le mercredi 6 juin) une dépense de minimum de 433 700 € !

L'installation de la mairie avait été prévue en 1855 à côté de l'école.
Les accusations de détérioration du patrimoine sont avancées sans aucun fait concret. L'inscription au fronton du bâtiment, aussi affective soit-elle, ne peut être le guide de la politique de conduite d'un village. Comment se pourrait-il que des bureaux et des armoires fassent partie du patrimoine du village ! Sur ce type d'arguments, l'école qui était dans le passé rue de Bessonville n'aurait jamais du être déplacée…

... /...

L'édito du Maire

L'installation des bureaux du secrétariat de mairie dans la salle communale a de nombreux avantages. Après la salle du conseil (avril 2014), nous rapprochons les bureaux du secrétariat au cœur du village avec un accès plus pratique aux personnes à mobilité réduite (vaste hall, places d'attente pour l'accueil, accès facilité à des toilettes publiques,…). Ceci peut être constaté aujourd'hui puisque ce transfert de bureaux a eu lieu et les avantages prévus se sont confirmés à l'usage. Les usagers de la mairie ne s'en plaignent pas.

2) Les achats des terrains rue de Bessonville et rue de la Barre ont été réalisés aux prix du marché, respectivement 155 000 € et 115 000 € avec au préalable l'évaluation des Domaines, de 150 000 € et 110 000 €. L'affirmation des personnes mécontentes et coléreuses devrait être fondée sur des documents sinon ce ne sont que des spéculations.
Ces achats ne font qu'augmenter le patrimoine de la commune. Ces aires de stationnement sont très prisées ; celle de la rue de la Barre, qui était auparavant encombrée et parfois difficilement praticable, s'avère d'autant plus utile notamment durant les travaux de la deuxième tranche du contrat triennal de voirie rue de Recloses.

3) Les personnes coléreuses et mécontentes nous accusent de ne pas continuer à faire des réserves financières.
L'équipe municipale n'a jamais eu le souhait de s'inscrire dans cette politique d'immobilisme qui a pour objectif premier de « faire des réserves ». Il est essentiel de rappeler que la mairie n'est pas une banque et qu'elle ne peut pas faire des « réserves » en ponctionnant les habitants via des prélèvements sur les impôts locaux sans mettre en face des réalisations correspondantes.

4) Le parking de la rue de Bessonville est un bon investissement, utile à la vie du village et très utilisé par nos concitoyens. Les mécontents sont obligés de l'avouer mais ils cherchent comme toujours à critiquer toute réalisation. Ici, c'est le fait qu'il fallait attendre des éventuelles subventions. Or, il n'est pas toujours possible de conditionner les réalisations et des avancées pour le village, à l'obtention d'hypothétiques subventions. Quand c'est important pour la vie du village (pensons là aux commerçants regroupés tout autour de la place), il faut avoir le courage d'avancer et ne pas attendre indéfiniment (à moins de ne vouloir en fait que rien ne change…).
A noter : malgré les affirmations des personnes mécontentes et coléreuses, nous avons demandé et obtenue la subvention possible, celle du Syndicat d'électrification (15 385.79 €).

5) La balayeuse, elle aussi est critiquée ; elle n'est pas devenue fantôme.
Je dois rappeler que c'est une solution alternative, adoptée par le conseil, suite à l'évolution de la réglementation qui impose prochainement l'interdiction de l'utilisation des herbicides. Le stationnement alterné est une mesure en conséquence qui n'a rien d'extraordinaire. Il existe dans de nombreuses communes et est prévu par le Code de la route. Mais peut-être que les personnes coléreuses et mécontentes pensent que c'est aussi une « provocation » ?

6) Le renouveau associatif ne serait pas « réalité ».
Les mécontents semblent oublier que le comité des fêtes avait été dissout par l'équipe précédente, tout un symbole avait disparu ; Ury'thme a repris le relais. Le conseil municipal est heureux d'avoir pu y contribuer à sa modeste mesure. Mais peut-être que les mécontents veulent affirmer que le village était beaucoup plus animé avant l'arrivée de la nouvelle équipe. Libre à eux de nous apporter des éléments en ce sens…

7) Le terrain de sport aurait été défiguré.
Le terrain de sport de notre commune a fait au contraire l'objet de plusieurs réalisations :
- nouvelle aire de stationnement à la place de l'ancien terrain de boules resté en herbes et inutilisé,
- mise en place d'un préau bâché qui a fait preuve de son utilité (il permet d'accueillir les enfants et leurs familles lors de grands moments animés : spectacles de fin d'année et jeux lors des kermesses, repas abrités, danses et jeux lors des fêtes du sport….).
- recréation du terrain de boules à côté de la maison des associations que les anciens apprécient particulièrement.

Auparavant, le terrain n'était plus entretenu (filets absents ou déchirés, cours de tennis en décrépitude, revêtement du terrain de basket hors d'usage et dangereux, chalet central près des tennis à l'abandon,…). Jusqu'à maintenant, personne ne s'était plaint de l'aspect esthétique du préau mais nous comprenons qu'aujourd'hui, c'est devenu un argument de plus des personnes mécontentes et coléreuses. Nous ne pouvons accepter que le terrain de sports devienne le jardin privatif de certains riverains, pour leur seul confort, et ce malgré leurs vociférations constantes.

8) Le contrat triennal de voirie de Larchant aurait connu des dépassements.
Ce ne sont pas des dépassements mais des actions volontaires décidées par l'équipe municipale qui complètent les travaux de voirie entrepris lorsque les besoins sont identifiés (arrivée d'une nouvelle entreprise Ritem Export dans les anciens locaux de Nina Ricci) et que les ressources le permettent. Le fait que les travaux soient contigus aux voies concernées par le contrat triennal souligne au contraire que nous agissons en cohérence et dans la continuité.

9) L'enfouissement des lignes hautes tensions ne serait pas compréhensible.
N'importe qui peut comprendre l'intérêt d'enfouir quand cela est possible des lignes et des pylônes qui dénaturent le paysage. Les personnes mécontentes et coléreuses sont contradictoires ; elles s'affligent du côté inesthétique d'un préau avec son environnement mais s'offusquent que l'on fasse disparaitre des lignes à haute tension et des pylônes électriques !

10) Reprise dans le domaine communal de 2 voies privées.
Les personnes mécontentes et coléreuses lancent des accusations sans donner de précisions, ce qui est pour le moins surprenant. De quelles voies parlent-elles ? Si c'est de l'allée des Trembleaux dont il s'agit, cette voirie n'appartenait pas aux riverains propriétaires des maisons adjacentes, mais à une société qui a fait faillite. Les propriétaires n'avaient donc aucune possibilité d'agir. Le transfert à la commune aurait normalement dû être fait par les municipalités précédentes mais rien n'a pu être terminé correctement (comme cela a été le cas pour de nombreux dossiers, par exemple, la déviation vers Achères, la

L'édito du Maire

maison médicale,…). Une équipe municipale qui essaie de clôturer tous les dossiers en cours ne peut donc en être accusée. Quelle serait l'autre voie évoquée ?

11) Etude d'un avant-projet rue de Nemours ;
Il est vrai que nous réfléchissons, n'en déplaise aux mécontents. La rue de Nemours et ses trottoirs se dégradent rapidement à cause du passage des nombreux camions. Encore une fois nous ne comprenons pas que les personnes mécontentes et coléreuses contestent la réflexion de ceux qui manifestent l'intention de solutionner les problèmes rencontrés dans le village, dans l'intérêt de tous, au lieu de préférer l'immobilisme.

12) Les élus reprennent la date de «1855» dans un texte ; ce serait encore une provocation selon les mécontents et les coléreux.
C'est pourtant ce qui a clairement été dit puisque mis en avant par des journalistes dans la presse locale soulignant ainsi qu'il était préférable de conserver ce qui avait été prévu en 1855.

13) Les mécontents mettent en avant un développement participatif mais font tout le contraire en ayant omis de nous rencontrer avant de lancer une série de protestations par lettres ouvertes, par lettres au Sous-préfet et articles de presse.
A aucun moment, ils ont demandé à nous rencontrer sur ces projets qui avaient pourtant été annoncés par le maire lors des vœux 2016 et rappelés dans le bulletin municipal.
Cette divergence manifeste, entre ce qu'ils disent et leur comportement, ne peut qu'interpeller.
Pour rappel, le déplacement des bureaux de la mairie n'est pas imposé par M. le Maire aux candidats de sa liste, comme écrit dans la lettre ouverte, mais annoncé et voté en conseil municipal, selon une démarche républicaine et démocratique.
Là encore, nous ne pouvons que regretter ces affirmations non fondées.

14) La lettre ouverte se termine par une attaque encore plus « personnelle » puisque je suis interpellé sur les frais de déplacement et de représentation de 1000 €.
Là encore, il est important de rétablir la vérité.
Ce montant a été voté par le conseil municipal et ce n'est pas M. le Maire qui s'est « fait voter » 1000.00 €.
Le dit montant n'est pas en outre un forfait concédé à M. le Maire mais un plafond qui a permis le remboursement de frais exceptionnels dépensés à une occasion très précise. La dépense a été clairement expliquée au conseil avant le vote. Celle-ci ayant facilité la défense des intérêts d'Ury face aux grands enjeux de notre intégration dans la communauté d'agglomération de Fontainebleau-Avon.
Le remboursement a été effectué sur un justificatif de 98.00 € et à ce jour seul ce montant a été prélevé dans cette enveloppe !
Par un procès d'intention infondé et mesquin, les personnes mécontentes et coléreuses jouent la perturbation et font encore prévaloir leurs intérêts particuliers avant ceux de notre village.

Même si cela vous a paru long à la lecture, j'espère que vous ne m'en voudrez pas d'avoir souhaité répondre aux lettres ouvertes, en apportant faits et précisions.

Je ne vous cache pas que ce harcèlement par ces personnes toujours mécontentes et coléreuses est difficile à vivre pour l'ensemble de l'équipe et ne nous aide pas dans la mission qui nous a été confiée, mais vous le comprendrez aussi bien que nous tous, cela renforce également notre volonté de ne pas laisser notre village à la vindicte de ces personnes.

Nous restons bien sûr ouverts à l'ensemble des Uriquois pour toute démarche constructive dans un esprit d'écoute et de respect mutuel.

Daniel CATALAN,

NOUVEAUX HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h00 à 17h00.
Le samedi de 9h00 à 12h00.
Pendant les vacances scolaires, le secrétariat sera ouvert tous les matins de 9h00 à 12h00.

URBANISME

Depuis le désengagement de l'Etat dans l'assistance aux communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, le conseil municipal d'Ury a confié, par délibération **n°70-2015 du 18 septembre 2015, au service urbanisme de la ville de Fontainebleau,** l'instruction des permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables complexes.

La Vie du village

NÉCROLOGIE

De Michel, on se souvient un homme brave et courageux.

Il déployait force et courage chaque matin, lorsque très tôt, il se rendait à son travail en mobylette, à la ferme de Mainbervilliers et ce, quelque soit la météo.

Quand arrivât l'heure de la retraite, de son métier d'ouvrier agricole, il avait gardé la passion du jardinage et bon nombre d'Uriquois n'oublieront pas les services qu'il leur a apportés pour l'entretien de leurs jardins.

Michel était un homme dévoué.

Il avait rejoint les pompiers « bénévoles » d'Ury dans les années 70 aux côtés des grands noms de ce village qui ont marqué notre histoire.

Il était fidèle aux rendez-vous au « bâtiment des pompes », (actuelle maison paramédicale), où était garée la pompe à bras pour les grandes manœuvres et puis, fidèle aussi à un autre grand rassemblement de fin d'année où tous se retrouvaient pour fêter Sainte Barbe ; c'était le traditionnel banquet de fin d'année qui récompensait tous ces hommes dévoués.

Michel a aussi été un grand nom de la fanfare du village.

Fanfare créée en 1948, après Robert Beaugé et Edmond Gaudin, il a repris le titre de « Chef de la fanfare » de l'Espoir d'Ury, sous la présidence de René Courbin, entre 1967 et mars 1973.

Ses musiciens (Michel, les Patrick, Patrice, Julien, Philippe, qu'il appelait « Philibert »), visages marqués par sa disparition, étaient présents le 12 avril pour l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

Tous se souviendront longtemps de leur chef de clique.

Michel a été également au service de la Mairie et des citoyens.

Dans le numéro des Informations Municipales d'Ury de janvier 1981, on pouvait y lire :

« Un nouveau Garde-Champêtre à Ury,

Dans sa séance du 29 décembre 1980, le conseil a choisi : M. Michel Veau, 52 ans, domicilié route d'Achères, bien connu déjà, prendra ses fonctions le 02 février 1981.

Il sera chargé de toutes les tâches d'appariteur, assurera la traversée des enfants à la sortie des classes (y compris le samedi), le service des obsèques, la police et tous travaux nécessaires à l'entretien de la voirie, du matériel ou des bâtiments communaux.

Nous aurons plus de facilités sans doute à travailler avec un Uriquois qui connait bien le pays, les gens, les problèmes.

Souhaitons-lui une année heureuse et efficace avec nous tous. »

Un peu plus tard, dans les Informations Municipales d'Ury de juin-juillet 1981,

On y lisait que le Garde Champêtre avait prêté serment au Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau le 15 juin. »

Sa mission s'est achevée le 31 décembre 1988, lorsque l'heure de la retraite de son poste de Garde Champêtre a sonné.

Sa petite voiture bleue qui le rendait autonome et dans laquelle il promenait son chien ne traversera plus les rues du village.

Michel s'en est allé, qu'il repose en paix !

PROCHAINE MANIFESTATION AU PARC DE LOISIRS

Le dimanche 2 octobre 2016 au matin, si la météo le permet vous retrouverez au parc de loisirs la rencontre des Vieilles Bielles Génovéfaines (vieilles motos) et la 9ème Passé o' Mobile, club de voitures anciennes de Nemours.
A l'heure où ce journal est imprimé, nous ne connaissons pas encore les horaires de passage sur le village ;
Vous les trouverez sur le futur affichage ou sur le site Ury.fr

LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Un peu d'histoire

71 ans après la fin de la guerre en Europe, la France commémore le 8 mai 2016 la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie face aux armées alliées. L'acte de capitulation du Troisième Reich se déroule en deux étapes.

Le 7 mai 1945, à 2 h 41, le maréchal allemand Alfred Jodl signe à Reims la reddition sans condition de l'armée allemande. Staline exigeant que la capitulation allemande se fasse à Berlin, au cœur du Troisième Reich, une nouvelle signature a lieu le 8 mai dans la ville occupée par les Soviétiques en présence de représentants de l'URSS, de la Grande-Bretagne, de la France et des Etats-Unis. Les représentants du haut commandement allemand, emmenés par le maréchal Wilhelm Keitel, signent le document qui entre en vigueur à 23 h 01, heure locale, soit le 9 mai à 1 h 01, heure de Moscou. La reddition a donc lieu le 9 mai pour les Russes qui la commémore à cette date, au contraire des pays occidentaux.

Le 8 mai devient jour férié en France en 1953 et s'impose comme la date symbolique de la Seconde Guerre mondiale au même titre que le 11 novembre pour la Grande Guerre. En 1975, le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, supprime la commémoration de la victoire alliée ce jour-là dans une volonté de réconciliation franco-allemande. **C'est finalement par la loi du 23 septembre 1981 que le 8 mai est rétabli comme journée de commémoration nationale à caractère férié.**

On notait la présence de jeunes sapeurs pompiers.

Près des cimes
Robin Rodier
Arboriste grimpeur diplomé
9 bis rue de Recloses - 77760 URY
Taille douce - Taille d'entretien et formation
Abattage - Démontage avec rétention
Haubanage et soins aux arbres - Devis GRATUITS
Tél : 06 76 39 44 46
SIRET : 802 018 242 00015

proche Fontainebleau - A6
LA MARTINIERE D'URY
Gîte Rural 3 épis
Maison 6 couchages entièrement équipée
Location Semaine, Weekends et Mid-Week
8, rue de Malesherbes - 77760 URY
www.gite77ury.com
Tel: 06 08 99 34 09

La Vie du village

CÉRÉMONIE DE BIENVENUE AUX BÉBÉS ET MÉDAILLÉS

Samedi 28 mai, la municipalité recevait en mairie, les familles des 12 enfants nés en 2015. Quelques enfants nés dans le courant du 1er semestre 2014 ont rejoint « la promo 2015 ».

Tandis que M. le Maire lisait aux parents les origines, les significations des prénoms de leurs enfants, les évènements du jour de leur naissance, sept petites filles : Eline, Séréna, Lindsay, Charlie, Sarah, Paoline, Séléna et cinq petits garçons : Sacha, Evan, Wellan, Corentin et Adam ont reçu des mains de Christophe Merle, une timbale en argent à l'écusson du village.

Au cours de cette cérémonie, la municipalité mettait à l'honneur deux diplômés du travail :

Sandrine Blandin pour ses 20 années de travail au service insertion et orientation de Nanteau-sur-Lunain et Thierry Sporeno pour ses 20, 30, 40 ans de travail. Après avoir quitter « la cuisine », M. Sporeno est devenu Agent Technique Territorial, affecté à l'entretien du gymnase et des espaces verts au stade de la Touffe à Vulaines-sur-Seine.

Tandis que M. le Maire remettait les diplômes à chacun d'entre eux, les élus distribuaient des récompenses.

A l'issue de cette cérémonie, toutes les familles se sont rassemblée, autour du verre de l'amitié.

AIDE AUX SINISTRÉS

Tout autour de nous, de nombreuses villes et villages ont été sinistrés par les inondations du 1er juin 2016.

Immédiatement, Monsieur le Maire a pris contact avec Mme la Députée pour lui proposer l'aide de la commune, telle que :
- mise à disposition de la salle communale pour hébergement temporaire,
- mise à disposition des agents des services techniques, pour assistance.

Les réseaux de transmission ne permettant pas de recevoir les propositions d'aides, ce sont les services de la Préfecture et du SDIS de Melun qui ont centralisé tous les appels et ont eu en charge de répartir les propositions en fonction des besoins des territoires sinistrés.

La ville de Nemours possédant les structures d'accueil suffisantes et l'aide escomptée, nous avons proposé de l'aide à la ville de **Saint Pierre Les Nemours** qui se retrouvait également en situation difficile.

L'équipe municipale a ainsi ouvert les salles associatives au parc de loisirs, du 6 juin au 11 juin pour recueillir les besoins de 1ère nécessité : vêtements, produits d'hygiène et d'entretien, linge de toilette et pour literie, des accessoires pour les bébés,….

Les bénévoles se sont relayés pendant toute cette semaine pour recueillir les dons.

La municipalité tient à remercier vivement les 76 généreux donateurs qui se sont présentés avec valises et cabas pleins, mais aussi et surtout les parents d'élèves, les associations (ASU et Patchwork), les agents des services techniques et les élus qui ont donné de leur temps pour tenir les permanences ouvertes aux salles associatives jusqu'à 22 h parfois !

Bravo à tous ces bénévoles qui ont accompli un travail extraordinaire : accueillir, sélectionner, trier, rassembler, mettre en sac, puis charger dans les 3 camions de la ville de St Pierre les Nemours pour qui nous avons rassemblé 30 m³ de dons !

Nous avons appris par la suite que cette chaîne de solidarité Uriqoise avait également profité à la ville de **Souppes-sur-Loing.**

LES BACHELIERS

Par message du samedi 9 juillet 2016, le cabinet de M. Valletoux, Maire de Fontainebleau nous faisait savoir : « certains lycéens de notre commune viennent d'être reçus avec la mention TB aux épreuves du Baccalauréat au terme de leur scolarité dans un établissement de la ville de Fontainebleau ».

Il est de coutume à Fontainebleau de profiter des cérémonies de la Fête Nationale pour distinguer les bacheliers ayant eu mention TB.

Cette année d'un commun accord avec les proviseurs, c'est l'ensemble des bacheliers des établissements bellifontains (résidents ou non à Fontainebleau) qui ont été officiellement mis à l'honneur.

Frédéric Valletoux a souhaité que les élus des communes environnantes restent à leurs côtés afin de les féliciter pour leur brillante réussite à cet examen.

Ainsi, Christophe Merle et Laurent Varenne, se sont rendus le 13 juillet à l'hôtel de ville de Fontainebleau après le défilé militaire pour accompagner Yann et William (Coralie était absente).

Félicitations à Yann Brebant (Section ES), William Guenneugues et Coralie Wartraux (section S) pour ces brillants résultats.

La Vie du village

TRAVAUX DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Comme à l'habitude, durant ces derniers mois, les employés municipaux se sont attachés à entretenir les bâtiments communaux, les voiries, les espaces verts et à procéder à quelques agencements dans l'école pendant les vacances :

des trous dans certains chemins ont été retouchés avec de l'enrobé à froid, les passages piétons refaits, des panneaux de signalisation installés, …

Les pluies du printemps ont engendré plus de tontes.

Après des pluies torrentielles de fin mai et de juin qui ont détérioré les plantations, détrempé le parc de loisirs, creusé des ornières dans les allées y compris sur le terrain de pétanque, retardé certains travaux en extérieur, il a fallu arroser régulièrement la pelouse du terrain de jeux, arroser les plantations, les parterres de fleurs,…. **Les employés municipaux ne connaissent pas de temps morts.**

Les employés municipaux travaillent 35 heures par semaine et peuvent aussi prétendre à des congés d'été comme tous les salariés ; ainsi, durant les mois de juillet août, l'effectif était réduit de moitié.

Des résidants se plaignent régulièrement au secrétariat de mairie que des feuilles tombées des arbres de la D152 ou d'ailleurs, jonchent leur trottoir, que leur trottoir est recouvert de paille, probablement celle qui s'envole au passage des remorques des agriculteurs durant l'été...

Nous avons pris bonne note de ces constats mais que pouvons-nous y faire ? **Nous résidons à la campagne et profitons des avantages ; il faut savoir en accepter les inconvénients.**

La balayeuse

La municipalité vous rappelle qu'il vous appartient d'entretenir votre trottoir.

Fleurissement

Cour d'école

CAUE

Depuis plusieurs années, fin mai/début juin, le CAUE77 (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de Seine et Marne) assure l'animation de l'opération « Seine et Marne Couleur Jardin » qui vise à valoriser et faire connaître des jardins de notre département.
A Ury, il n'y a pas de jardins publics mais devant l'originalité du cimetière, la CAUE a pensé que ce jardin-topiaire entrait dans ce cadre et mériterait une visite commentée.
Le petit guide de « Couleur Jardin » avait écrit dans son programme : « L'originalité de l'ambiance du cimetière d'Ury tient au mode de gestion que le jardinier communal met en œuvre dans cet espace de près de 5 000 m² où domine la couleur verte du végétal persistant. Les allées herbeuses et les thuyas, cyprès et ifs taillés, confèrent à ce lieu de recueillement une atmosphère exceptionnelle et unique de jardin de topiaires. »
C'est ainsi que, dans l'après-midi du samedi 18 juin, Jérôme Bertrand, jardinier municipal, a partagé son savoir faire et sa passion avec les visiteurs, expliquant la taille des arbres du cimetière et l'entretien des allées et espace des anciennes croix.

Jérôme est un artiste et donne des formes exceptionnelles aux conifères du cimetière ;

Un grand merci à Jérôme ! Merci aussi au service technique et au garde champêtre qui s'emploient tout au long de l'année à faire de ce lieu un endroit agréable dans le respect de ceux qui y reposent et de ceux qui s'y recueillent.

Le Parc National Régional du Gâtinais Français avait proposé à la commune des tapis de sédum. Jérôme les a utilisés pour recouvrir les espaces inter-tombes. Ce samedi-là, il a expliqué également comment il avait découpé ces plaques, et déposé les morceaux pour éviter que les plantes indésirables ne prolifèrent.

La municipalité remercie le PNRG, et également « Au Jardin Gâtinais ». Bernard Bachelet avait accepté de venir accompagner Jérôme en présentant les produits à utiliser pour entretenir les cimetières, les arbres à y planter ; il a aussi donné d'excellents conseils au public.

ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENTS DANS LA COMMUNE

DU CÔTÉ CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE :

On attendait que les travaux du contrat triennal de voirie du chemin de Larchant soient terminés pour finir la clôture des ateliers communaux ; c'est chose faite !

• Chemin de Larchant : les travaux sont terminés.

Le rond point chemin des Vergers
et route de Bessonville a été réaménagé.

• Route de Recloses :

Le 12 avril, une réunion préalable au démarrage de chantier a été organisée par les élus en présence des entreprises intervenantes afin que chacun prenne connaissance du dossier. Le plan était à disposition et chacun a pu poser les questions qui le préoccupaient. En ce moment les travaux avancent : l'enfouissement des réseaux est terminé.
Les branchements chez les particuliers sont réalisés. La bascule de la basse tension puis de la haute tension sont imminentes.
La société Goulard va débuter les travaux de voirie.

DU CÔTÉ ENTRETIEN :

• En juin, tous les avaloirs du village ont fait l'objet d'un grand nettoyage.

• Les gouttières de l'église ont été débarrassées des touffes d'herbe et de plantes diverses qui avaient poussées par suite de pluies fréquentes après que les oiseaux y aient déposé des graines de toutes sortes.

La Vie du village

DU CÔTÉ AMÉNAGEMENT :

• **Le jardin de la salle communale** a été entièrement repaysagé.

• **Mise en conformité avec les normes accessibilité :**
Durant les vacances scolaires, **un monte-personne a été installé à la salle communale** pour rendre accessible les salles de l'étage et du sous-sol aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

• **Réaménagement du jardin derrière l'église :**
Les cailloux qui jonchaient l'espace derrière l'église ont laissé place à de jolis parterres de fleurs.

BORNE SDESM

Une borne de recharge pour vehicules electriques accessible sur la commune

Depuis mercredi 7 septembre 2016, une borne de recharge pour véhicules électriques est accessible au centre du village (Parking de la rue de Bessonville) pour tous les habitants. Cette borne été installée par le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) qui prévoit d'en installer 150 comme celle-ci sur l'ensemble du département.

Un maillage départemental

L'objectif du SDESM est d'encourager le développement du véhicule électrique en Seine et Marne. A ce jour, seulement 1000 véhicules électriques sont immatriculés dans le département.

L'installation de ces bornes selon un maillage précis dans les cœurs de villes et village permettra de rassurer le conducteur en lui assurant un maximum de 20 km entre deux bornes. L'autonomie de la plupart des véhicules électriques étant de 100 à 150 km.

Les types de recharge disponibles

Aujourd'hui, plusieurs modèles de recharge coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant de recharger l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché.

Une première prise dite E/F est une prise de 3kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures.

La seconde prise est une prise type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 Kva.

Comment utiliser la borne ?

Pour utiliser le service de charge, il suffit de s'enregistrer sur le site internet :
www.sdesm.fr.

Un coût de 5€ est demandé à l'enregistrement pour obtenir un badge d'accès aux bornes.

Ensuite le service est prépayé à raison de 0.50 € par charge quels que soient le temps et la puissance utilisée.

Dossier technique – Infrastructure de charge

Fort de son engagement dans la transition énergétique et de ses compétences sur les réseaux électriques, le SDESM déploie sur l'ensemble du département une infrastructure de charge pour véhicules électriques. A l'issu du déploiement, à partir de fin 2015, près de 340 points de charge seront disponibles pour le grand public en Seine et Marne.

La borne

La mise en place de la borne de recharge Schneider electric Evlink dispose de deux points de charge. Deux véhicules peuvent ainsi se recharger simultanément sur chaque borne. Chaque point de charge dispose de deux prises permettant la recharge de l'ensemble des véhicules électriques actuellement sur le marché.

- La première est une prise domestique E/F permettant une recharge normale à 3 kVA. Un usager pourra recharger complètement son véhicule en 6 à 8 heures.
- La seconde est une prise type 2 permettant une recharge accélérée à 18 kVA. La charge complète du véhicule sera obtenue en 1h30 à 2 heures.

L'utilisation du service

- L'usager s'enregistre sur le réseau via le site internet **www.sdesm.fr**. Il recevra ensuite en retour une carte magnétique RFID (Radio Frequency IDentification) lui permettant d'utiliser les bornes. L'usager prépaye un certain nombre de charge sur sa carte via le site internet et peut ainsi recharger sa carte régulièrement en fonction des besoins.

Les tarifs

Jusqu'au 31 décembre 2017, un tarif unique d'utilisation du service de charge de **0.50 €** est mis en place. Ce tarif est appliqué à chaque acte de charge. C'est-à-dire que le tarif est identique pour une charge de 20 minutes et pour une charge de 2 heures. Ce prix est volontairement attractif jusque fin 2017 pour lancer le service sur le département. Par la suite il pourra évoluer pour atteindre une parité avec le coût réel des consommations d'électricité.

Le stationnement

Le stationnement est réservé aux véhicules électriques, il est réglementé par la commune par arrêté municipal. Pour les communes qui le souhaitent un arrêté de zone bleu limitant le stationnement pour les véhicules électriques à 2 heures est proposé.

LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL
DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

La Vie du village

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Nouveaux horaires

Depuis le 14 septembre 2016, la bibliothèque est ouverte **les mercredis et vendredi de 15 h 30 à 18 h 30.** Elle reste fermée pendant les vacances scolaires.
De nombreux livres et des nouveautés sont à votre disposition. Vous pouvez soit les consulter sur place, soit les emprunter.
Il est indispensable que les livres sortis soient rapportés au plus tard un mois après leur emprunt sous peine d'amendes – cf ci-dessous délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2012 :
« 2012-21 - Amendes pour documents non restitués à la bibliothèque : Madame Castel rappelle à l'assemblée que le prêt d'ouvrages à la bibliothèque est gratuit. Le fonds documentaire est constitué par l'acquisition d'ouvrages par la commune, le don des particuliers et par le prêt de la médiathèque départementale. Le personnel bénévole de la bibliothèque est confronté à une non restitution de documents prêtés. Le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 abstention (Madame Henno), décide : - d'instaurer une amende en cas de non restitution d'un ouvrage, - de fixer le montant comme suit : - roman adulte : 22 €, - roman enfant : 11 €, - album et conte enfant : 10 €, - bande dessinée : 11 € - documentaire : 40 €. Un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'emprunteur qui n'a pas rendu les ouvrages. Il est précisé que le règlement intérieur sera modifié. »

La bibliothèque reste gratuite pour tous.
Si vous voulez vous inscrire, il suffit de vous présenter, munie d'une pièce d'identité, auprès de Josette Castel, Véronique Van Den Besselaer, Annie Luquet, qui restent à votre disposition pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de la loi accessibilité pour personnes à mobilité réduite, la municipalité a fait installer un monte-personne qui permet à toute personne en situation de handicap, aux parents avec les poussettes, aux femmes enceintes, d'accéder à la salle de bibliothèque située au 1er étage de la salle communale. Il sera fonctionnel dans quelques jours.

APPEL AUX BÉNÉVOLES :

Les bénévoles de la bibliothèque municipale désirent mettre en place un projet de lectures destinées aux enfants le mercredi après-midi pendant les heures d'ouverture.
Pour cela, elles recherchent une ou un bénévole qui souhaiterait donner un peu de son temps.
Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter Mme Castel aux heures d'ouverture de la bibliothèque ou par téléphone au 01 64 24 45 66.

ÉCOLE

Le cross des écoles

Vendredi 27 mai 2016, l'école d'Ury recevait les écoles de Larchant et d'Achères au parc de loisirs transformé pour la circonstance en parcours de cross.

Cette rencontre sportive se renouvèle depuis quelques années déjà à Ury puisque le lieu s'y prête. Et à chaque fois, c'est dans la joie et la bonne humeur que de nombreuses personnes s'investissent pour que cette journée soit réussie.

Cette année encore tous les ingrédients de la parfaite organisation étaient là : un bus pour transporter les tout petits (et leurs vélos) d'Achères jusqu'à Ury, les accompagnateurs pour escorter les plus grands qui viennent à vélos, des parents bénévoles pour sécuriser les allers-retours, les parents dévoués qui assistent les enseignants dans l'organisation (départs, participation sur les parcours, …), des enseignants déterminés pour coordonner et vérifier que tout se déroule comme prévu, des enfants armés de bonne volonté pour gagner… Sans oublier l'Amicale Scolaire d'Ury qui offre les collations, le goûter et les récompenses.

Comme Pierre De Coubertin a dit « L'essentiel est de participer », alors, qu'il soit 1er ou dernier, chaque enfant reçoit une médaille de l'ASU… pas moins de 187 médailles ont été distribuées.

Chaque école est repartie avec une coupe offerte par la municipalité d'Ury, trophée que les enfants se sont passés de mains en mains comme de grands vainqueurs !

Mme Pierre, Directrice et les élus qui mettent à disposition les employés communaux et des moyens matériels souhaitent vivement que cette rencontre perdure.

La Vie du village

Le départ

Quelques jours plus tard, la classe de Mme Pierre partait en classe découverte.

Les enfants ont écrit pour ce journal :

L'arrivée

« Chers Uriquois,

Nous voulons vous parler de notre classe de découverte en Bretagne.

Nous sommes partis à Damgan en juin avec Estelle Pierre, notre maîtresse, pour 6 jours.

Nous avons profité du bord de mer. Comme activités, nous avions, Land Art, bataille contre la mer, pêche à pied, fabrication de cerf-volant, promenade sur le sentier dess douaniers et visite de Vannes (aquarium et ville). Nous étions très contents. »

Signé : les élèves de GS-CP-CE1-CE2

Au théâtre ce soir ....

Le jeudi 30 juin, soirée divertissement : les élèves de la Classe de Stéphanie Leclant montaient sur la scène de la salle communale, pour un spectacle :
« au Théâtre ce soir ».

Ce fut un régal de voir ces artistes en herbe occuper la scène avec assurance.

Les textes ont « défilé » sans hésitation et même sans rideaux de scène, les enfants ont donné un spectacle de qualité.

La rentrée des classes

Les vacances sont déjà loin et les enfants ont repris le chemin de la rentrée.

A ce jour, 53 enfants sont rentrés à l'école.

Une rentrée un peu plus triste qu'à l'accoutumé pour les nouveaux parents qui n'ont pu accompagner leurs enfants jusqu'à la classe... plan vigipirate oblige !

En maternelle - La classe de Mme Médard

La classe de Mme Rigault

La classe de Mme Pierre

LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Une nouveauté, du côté des Nap : une journée « Portes Ouvertes » le 13 mai 2016 pour que les parents viennent observer et participer aux activités avec leur(s) enfant(s).

Et toujours des goûters le jour précédent les vacances.

Mais celui du 5 juillet 2016 qui a clôturé cette année scolaire a été exceptionnel car préparé et servi par les enfants.

Les travaux d'enfants

La Vie du village

LES ANIMATIONS VACANCES

Les enfants en redemandent… Après une semaine d'animation durant les vacances de Printemps, les enfants de 6 ans à 14 ans se sont retrouvés à nouveau les après-midis durant 2 semaines au mois d'août.
Sous la responsabilité des animateurs : Ludo, Valérie et Adeline, les enfants passent d'agréables moments entre jeux et sports.
Le pêle-mêle de photos ci-dessous en témoigne :

A la demande de quelques familles, la municipalité tente d'organiser de l'animation durant la semaine du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre pour les enfants âgés de 7 ans à 15 ans.

Pour tout renseignement envoyez votre demande par messagerie à l'attention de la commission scolaire à **mairie-ury@wanadoo.fr**

La Vie du village

CONVIVIALITÉ

la fête des voisins

Rien ne les arrête ! Les voisins de « La Boulette » ont levé le camp de leur quartier pour dresser leur table de pique-nique à l'abri des pluies de la météo capricieuse de ce **samedi 11 juin 2016.**

LE RÔLE DU CCAS

Le CCAS est une entité totalement indépendante dans les prises de décisions bien que subventionnée par la commune.

Son Conseil d'Administration se compose comme suit :

un Président : M. le maire,

8 membres : 4 élus et 4 extérieurs.

Depuis le 3 juillet 2016, sont élus membres : Jean Canterini, Jocelyne Lelong, Dominique Garcia, Christine Boudin

Les 4 membres désignés par arrêté du maire : Danielle Jarril, Véronique Arnoux, Jacqueline Martins, Jeannine Barrère.

Le CCAS a pour rôle d'apporter des aides financières aux familles nécessiteuses, de mettre en relation avec les services sociaux compétents, d'orienter les personnes en difficulté, voire d'assister les personnes dans certaines démarches administratives.

La (les) famille (s) doivent exprimer leur besoin (s) directement auprès du bureau par courrier de préférence ou sur rendez-vous.

Un dossier est alors constitué et des pièces justificatives sont exigées pour présenter ensuite le dossier en Conseil d'Administration qui prend la décision finale.

Le CCAS apporte également une aide financière aux personnes bénéficiaires du dispositif « Téléassistance77 ».

Dans certaines situations, le CCAS peut venir à vous si vous vous êtes inscrit sur la liste des personnes « sensibles » en mairie ; durant le plan « Canicule » toutes les personnes inscrites en mairie ont été contactées, une à une, par téléphone, pour des recommandations, identifier les besoins, discuter et s'assurer que nul n'avait besoin d'aide.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit sur cette liste, faites-le dès maintenant cette démarche auprès du secrétariat de mairie.

Le CCAS vient de mettre en garde des personnes âgées isolées lors du passage de colporteurs et de vendeurs de calendriers.

Mme Lelong profite de ce journal pour vous rappeler à tous que si vous êtes démarché, sollicité pour la vente de calendriers ou autres divers objets, ne répondez pas, n'ouvrez pas votre porte.

Avertissez de suite la Gendarmerie de La Chapelle la Reine !
Tél : 01 64 24 30 47 ou composez le 17.

Puis téléphonez également au secrétariat de mairie. Si celui-ci est fermé, laissez votre message sur le répondeur ; le répondeur vous communique un numéro à appeler en cas d'extrême urgence.

Lorsqu'il en va de votre sécurité, contactez M. Delaune Jean-Claude, élu, délégué à la sécurité dans le village qui se tient à votre disposition au 06 73 40 05 77.

Restez méfiants, soyez vigilants !

C'est humain, nous sommes tous plus ou moins vulnérables et sensibles devant ces personnes qui vous tendent la main en invoquant un manque de travail, des enfants à nourrir,….mais réfléchissez bien avant d'agir.

Le CCAS d'Ury organise aussi et prend en charge financièrement le repas de Noël des aînés.

Ce repas de fin d'année est arrêté à la date du 20 NOVEMBRE 2016.

Lors d'une dernière réunion du CCAS, un membre du Conseil d'administration a souhaité qu'il soit fait appel aux bénévoles dans le bulletin municipal, pour aider les personnes en difficulté devant une connexion Internet ou ne disposant pas de connexion.

Les élus informent qu'un ordinateur portable est à disposition du public à la salle de Bibliothèque. Il peut être utilisé, gratuitement, avec une connexion via la box de la salle communale aux heures d'ouverture de la Bibliothèque même si vous n'êtes pas adhérent.

Toutefois la commune n'ayant pas les moyens de mettre du personnel à disposition, vous pouvez proposer votre intervention.

La Vie associative

URY'THME

Cette année, c'est **le samedi 19 mars** que le retour du printemps a été célébré en musique par Ury'thme. Pour l'occasion, c'est le brillant Dany LOF qui a repris le rôle du Monsieur Loyal pour arbitrer **le quiz musical.**

Au cours d'un repas de qualité proposé par José Martel, traiteur à La Chapelle La Reine, les tables se sont affrontées, amicalement mais passionnément, entre chaque plat.

A l'issue de ce sympathique combat, les meilleures tablées qui avaient été imbattables pour trouver les titres et interprètes des chansons proposées, se sont vues récompensées par des lots « inoubliables ».
La soirée s'est poursuivie toujours en musique, mais cette fois en dansant.

Le dimanche 10 avril et sous un généreux soleil, Ury'thme a organisé **une journée au « Cul du chien »** en forêt des Trois Pignons. En matinée, deux activités étaient proposées : une mini course d'orientation au milieu des pins ou la découverte d'une partie du fameux circuits des 25 bosses.

Au terme de cette matinée, un apéritif offert par l'association a précédé le pique-nique au cœur de la mer de sable du site.

Le repas achevé, chacun a pu découvrir ou redécouvrir dans l'après-midi, des jeux de lancers traditionnels et conviviaux comme le palet portugais, le Mölkky, le Kubb.

Le 4 juin, tout était prêt pour célébrer la 2ème fête du Sport de l'existence d'Ury'thme : les ateliers étaient pourvus, la buvette organisée, le barbecue n'attendait plus qu'une allumette, tout comme le feu d'artifice qui allait être offert par la municipalité.

Malheureusement, la météo en a décidé autrement et il a donc fallu se résigner à annuler la manifestation. Certes la tristesse a envahi les organisateurs et probablement bon nombre de participants qui voient dans la fête du sport un événement incontournable de la vie de notre village, mais toutes nos pensées sont évidemment allées à nos voisins sinistrés.

Le samedi 18 juin, la météo a cette fois été clémente pour **l'après-midi organisé sur la base de loisirs de Buthiers** pour nos plus jeunes. Ury'thme leur avait proposé une sortie accrobranche et les sensations ont été au rendez-vous avant un goûter réparateur.

Ury'thme vous proposera le samedi 5 novembre à la salle des fêtes, une représentation de l'Avare, mise en scène par Néna Tango. Si le thème de l'argent obsessionnel est des plus actuel, il vous sera agréable de voir ou revoir Harpagon, sa cassette et Maître Jacques. A l'issue du spectacle, vous pourrez profiter d'un buffet champêtre durant lequel vous pourrez échanger avec les acteurs. Tous les renseignements arriveront très vite dans vos boîtes à lettres.

A l'occasion du Téléthon et comme l'année dernière lors du premier week-end de décembre, Ury'thme se mettra à la disposition du club des sages afin de collecter avec nos anciens des fonds pour la recherche. Les deux associations seront installées sur la place du village, sous les tentes municipales qui seront chauffées.

La Vie associative

AMICALE SCOLAIRE D'URY (ASU)

Depuis quelques années déjà, l**a traditionnelle course aux œufs** sur le parc de loisirs rassemble de nombreuses familles.

Le 27 mars, tandis que les enfants couraient de buissons en taillis aux quatre coins du parc, à la recherche de lapins... en chocolat… que les cloches auraient laissés tomber (?), les familles échangeaient devant un café. Quelques instants de convivialité que chacun apprécie !

Quand la récolte est terminée, les petits piaffent d'impatience devant la table de partage.

Nouveauté 2016 au programme de l'ASU : un après-midi spécial Marionnettes !

Le dimanche 29 mai, les écoliers d'Achères la Forêt ont rejoint les petits Uriquois à la salle communale pour partager un après-midi avec la Compagnie Blin Blin.

Le 20 mai 2016, c'était encore un jour de fête pour les enfants de l'école !

Derrière la voiture municipale qui revêt ce jour-là sa robe de carnaval, on arpente en musique les rues du village sous des pluies de confettis pour gagner le parc de loisirs où l'on présentera tour à tour son joli costume de chevalier, d'indien, de cow-boy, de pirate, de princesse, de fée, de reine, d'ange,... espérant gagner le concours de déguisement.

Pour le jury, c'est une dure épreuve chaque année que de devoir départager les concurrents tous autant méritant pour leur participation.

Réservez dores et déjà votre week-end des 26/27 novembre 2016 :

- le samedi 26 novembre pour la bourse aux jouets,

- le dimanche 27 novembre pour la bourse aux vêtements d'enfants.

La Vie associative

Après les pluies diluviennes du début de mois, c'était inespéré mais le beau temps est arrivé juste à temps pour la kermesse.

Ce 25 juin, l'Amicale avait trouvé comment encourager les enfants à participer à tous les jeux ; mais attention ! Pour rester en compétition, il ne fallait pas perdre sa carte ou oublier de demander son tampon.

MUSIQUE A PORTÉE

Musique à Portée poursuit son action culturelle à URY et dans la région.

CONCERTS

Le début de l'année 2016 a été marqué par le concert « Pierre et le Loup », pour lequel les enfants de l'école ont réalisé des illustrations, sous la forme d'une frise de plus de 60 tableaux, représentant 25 mètres de long !

A partir des tableaux, nous avons monté un diaporama qui accompagnait les concerts qui, outre Ury, ont été donnés à Ecuelles et à Samois. A Ury, la frise a de plus été installée aux murs de la salle des fêtes, y est restée visible par tous pendant quelques semaines. Un CD du concert avec le diaporama a été donné à l'école.

Pour remercier les fidèles amis et membres de Musique à Portée, **un petit concert gratuit a été donné à l'occasion de la fête de la musique,** chez M. Bloch : des œuvres pour flûte, violon, alto et orgue allant de la musique baroque à la musique contemporaine ont été données avec Pauline Binoche à la flûte et au piccolo, Ayssa Ait Hammou au violon, Wissem Benammar à l'alto et Manuel Bloch à l'orgue.

Le 2 juillet, dans l'église d'Ury, un concert de Musique élisabéthaine a permis d'apprécier une voix splendide accompagnée de très beaux instruments baroques, flûtes à bec, violes et violoncelles.

ANIMATION À L'ÉCOLE

Cette année encore, tous les enfants de l'école sont venus, en 3 matinées, chez M. Bloch pour découvrir les instruments à clavier : écouter, reconnaître leurs sonorités, observer et comprendre leur fonctionnement sont la première étape d'observation. La deuxième étape consiste à s'approprier les instruments en jouant librement. L'attention de chacun est très grande et le respect des instruments absolument parfait. Cette expérience est très enrichissante, pour tous les participants. Des comportements, des attitudes et des traits de caractère se révèlent à chaque séance, dans chaque classe. Des parents d'élèves sont venus accompagner les institutrices pour ces visites.

La salle de musique reste ouverte à tous les élèves qui souhaitent revenir et essayer les instruments. Il suffit d'appeler le 06 08 16 30 42 pour prendre rendez-vous.

La Vie associative

CLUB DES SAGES

Du côté des Sages ça bouge toujours !

Rencontres devant les jeux de société le jeudi aux salles associatives ou au parc de loisirs pour une partie de pétanque (terrain bien occupé depuis qu'il a été rapproché des salles associatives par la municipalité !), sorties surprises, fêtes d'anniversaire, voyages, tout un programme pour ne pas se laisser dépasser par l'âge ; programme annoncé lors de l'assemblée générale de janvier 2016.

Nos aînés continuent « d'avoir la pêche » et comme les voyages forment la jeunesse, eh bien en mai c'était direction **le Portugal.**
Plus de 40 Sages ont visité le Portugal sous le soleil, de Porto à Lisbonne, en passant par Nazaré et Coimbra. Tous ont apprécié l'accueil chaleureux que les Portugais réservent aux touristes français, leur bonne cuisine sans oublier les fameux « pateis de nata ».
Ils y ont découvert de somptueux monuments et paysages.

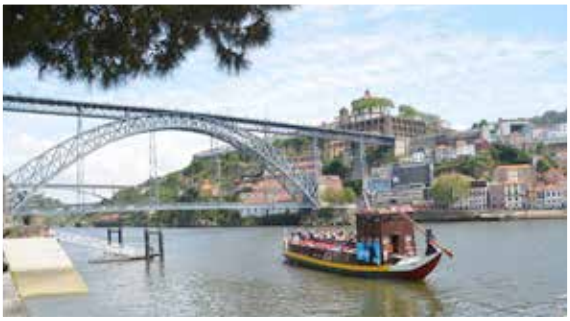

Prochain voyage « Terre de sable et de sel » du 3 au 6 octobre 2016 dans le pays Nantais et la presqu'ile de Guérande.

APPEL AUX DONS POUR LE TÉLÉTHON
Les Sages manquent de livres pour les enfants.

SOUTIEN A L'ENTENTE SPORTIVE DE LA FORET (ESF) :

Dominique Garcia, élu, délégué à l'ESF, était présent au gymnase de La Chapelle-la-Reine **le week-end des 5 et 6 mars** pour soutenir les jeunes footballeurs.

Ce fut une joie pour Dominique de remettre une coupe en fin d'après midi, au nom de la municipalité, à deux équipes de ce **tournoi FUTSAL.**

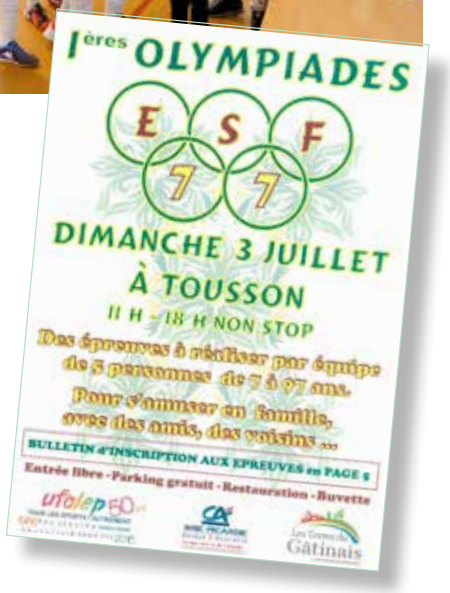

Dimanche 3 juillet, tandis que des élus étaient retenus au bureau des élections complémentaires, d'autres ont trouvé le temps d'ovationner les porteurs de la flamme des Olympiades.

Ce dimanche là, l'ESF organisait ses 1ères olympiades et à cette occasion, la flamme de Olympiades a été portée jusqu'à l'ouverture de ces jeux à Tousson par un marathon-relais des adhérents « athlétisme» en passant par Ury vers 10h.

Les marathoniens étaient attendus sur la place du Général de Gaulle pour un verre de l'amitié.

Le samedi 3 septembre, c'est avec grand plaisir qu'Ury accueillait à sa salle communale, les bureaux de toutes les sections de l'ESF qui recevaient ce jour-là **les inscriptions des adhérents pour l'année 2016/2017.**

Divers

DU MIEL 100% URY

Il y a eu un an le 18 juin, la famille Robichon installait ses premières ruches dans le parc de l'entreprise Art et Fragrance Services chemin du Mont à Grillons.

Plus d'une année après, Eric Robichon nous donne des nouvelles de sa récolte.

Il écrit :

« Nous nous en sortons pas trop mal après un printemps catastrophique qui semble avoir été le même pour tous les Apiculteurs.

Nous avons fait une jolie petite récolte sur le site d'Art et Fragrance Services. »

M. Body a souhaité acheter une partie de cette récolte afin d'expédier en Suisse des pots de miel produit sur le site.

M. Robichon propose aux Uriquois, amateurs de miel et désireux de goûter le miel produit « 100% sur Ury », la vente de quelque pots de miel d'été en conditionnement de 250 gr à 3.50€ le pot ou en de 500 gr à 6.00€ le pot.

Il me reste encore dit-il quelques petits pots de miel de châtaignier, récolté sur son terrain de Villiers sous Grez sur lequel il possède quelques ruches.

Ce miel est excellent et ne tardez pas !

D'autres Uriquois s'intéressent également au travail des abeilles et à l'occasion de promenades, vous pouvez rencontrer d'autres ruches.

La commission communication viendra prochainement à la rencontre de ces apiculteurs.

GAEC de la BASSE COUR
Ferme des Moënes
Vente de produits fermiers
Oeufs - volailles - légumes
Produits du terroir
9, rue de Nemours 77760 URY
Tél : 01 64 24 41 09

Vincent Malchère
Espaces Verts
Parcs et Jardins
Création - Entretien
Taille - Élagage - Abattage
Arrosage automatique
21 rue de la Croix St-Antoine
77760 ACHÈRES LA FORÊT
Tél. 01 64 69 17 75
Port. 06 86 80 91 94

LA CAVE DE NEMOURS
69,Rue de paris - 77140 NEMOURS
Tél. : 01 64 28 69 54 - Fax : 01 64 28 37 86 - Port. : 06 80 62 67 29
et
LA CAVE SULPICIENNE
45, Avenue du Maréchal Leclerc - 77460 SOUPPES-SUR-LOING
Tél. : 01 64 29 87 39
gauthier.frot@wanadoo.fr

Charcuterie Traiteur
Langlois
Présente sur les marchés de Puiseaux, Fontainebleau, Champagne sur Seine et Ponthierry
Tél. 06 03 55 70 03
Livraison gratuite !

Informations et rappels

RAPPEL SUR LE STATIONNEMENT

Sur les places de la République et du Général de Gaulle, le stationnement est en zone bleue.
Vous pouvez retirer gratuitement un disque de stationnement au secrétariat de mairie.

Dans le village, le stationnement est alterné semi-mensuel. Comme le prévoit le Code de la Route, des panneaux l'indiquent aux entrées de village.
Pour éviter tout désagrément, **veillez à déplacer votre véhicule la veille au soir des jours de changement de côté entre 20 h 30 et 21 h 00, selon le code de la route.**

Pour mémoire :

- stationnement du côté impair durant la 1ère quinzaine, changement de côté le 15 au soir entre 20 h 30 et 21 h 00
- stationnement du côté pair durant la 2ème quinzaine, avec un changement de côté entre 20 h 30 et 21 h 00 le dernier jour du mois.

Uriquois, le garde champêtre a remis un « Ury Quoi spécial stationnement » dans votre boîte aux lettres le 24 août 2016 ; merci d'en tenir compte.

Réseau sous-vide assainissement

RAPPEL AUX USAGERS

Les interventions sur le réseau sous vide d'assainissement se sont faites de plus en plus nombreuses lors des pluies abondantes des mois de mai et juin 2016 engendrant des coûts de déplacements relativement importants à charge pour la commune.

Aussi, par message du 13 juin 2016, les services de la SAUR, nous demandent de rappeler aux usagers, dans ce bulletin municipal, que **le réseau d'assainissement ne doit recevoir que des eaux usées et en aucun cas des eaux de pluie ; ces dernières créant des dysfonctionnements sur le réseau parvenant même à le paralyser lors d'importantes chutes de pluie.**

L'ASSOCIATION CANTONALE D'AIDE À DOMICILE (ACAD)

Depuis plus de 30 ans, l'acad, association loi 1901, conventionnée par les caisses de retraite (cnav, mgen, cmsa, rsi), les mutuelles, la caisse d'allocations familiales, le conseil général pour l'allocation personnalisée d'autonomie) ou l'aide sociale, vous propose des services à domicile :

- pour des gestes essentiels (se lever, manger, se laver, s'habiller)
- pour des tâches domestiques (entretien de votre logement, préparation des repas, entretien du linge)
- pour de l'aide aux activités sociales (promenades, courses)
- pour un accompagnement dans vos démarches administratives et dans vos déplacements
- pour la livraison de vos courses d'après une liste établie par vos soins ainsi que vos médicaments suivant la prescription médicale de votre médecin,

vous pouvez prétendre à diverses aides, selon votre état de santé, vos ressources et vos besoins après une évaluation gratuite et personnalisée.

L'ACAD vous permet de continuer de vivre chez vous tout en conservant un lien social.

Ury est l'un des 18 villages du canton desservis par L'ACAD.

9 rue carnot 77760 la chapelle la reine
tél. 01 64 24 33 75
email : maintienadomicile@wanadoo.fr

Horaire du bureau :
du lundi au vendredi de 9 h 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Des dépliants sont à votre disposition au secrétariat de la mairie.

ART&FRAGRANCE SERVICES
Chemin du Mont à Grillon 77760 URY
Tel.: +33 (0)1 64 69 14 44 www.art-fragrance.com
ALAIN DELON SAMOURAÏ BENTLEY JAGUAR LALIQUE PARFUMS GRES

POMPES FUNEBRES
MARBRERIE ROGER MARIN
DEPUIS 1929
INHUMATION, CRÉMATION, FUNÉRARIUM, CONTRAT DE PRÉVOYANCE FUNÉRAIRE
DÉMARCHES ÉVITÉES AUX FAMILLES
3 rue Saint Eloi
45330 MALESHERBES
02 38 34 80 25
36 Grande Rue
91490 MILLY LA FORET
01 64 98 89 29
3, boulevard Bessières
75017 PARIS
01 46 27 07 56
24h/24
7j/7
Crématorium Sud 77
395 rue du Clos Bernard
77310 ST-FARGEAU PONTHIERRY
01 69 68 18 18
(Chambre Funéraire)
24, place de la République
77760 LA CHAPELLE LA REINE
01 60 70 80 80

Informations et rappels

LES DRONES

Plusieurs habitants nous ont fait savoir qu'ils étaient importunés par des vols de drones dans notre village.

Ce qu'il faut savoir :

• Est considéré comme drone tout aéronef sans pilote à bord, même les simples jeux achetés en grande surface, qu'il y ait une caméra ou pas.

• Si vous utilisez votre drone dans le cadre d'une activité de loisir, vous êtes soumis à une réglementation allégée, mais vous devez respecter les 10 règles suivantes :

1. Je ne survole pas les personnes.

2. Je respecte les hauteurs maximales de vol.

3. Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.

4. Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération (donc, pas de vol au terrain de sport, mais c'est possible dans mon jardin… en respectant la règle 7).

5. Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.

6. Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.

7. Je respecte la vie privée des autres (on ne filme pas ses voisins).

8. Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.

9. Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité (les activités aériennes sont souvent exclues dans les clauses d'assurance).

10. En cas de doute, je me renseigne.

Aussi, toute personne ne respectant pas ces règles est en infraction, et peut se voir confisquer l'aéronef par les forces de l'ordre.

Nous avons la chance de vivre un village entouré de champs. En tant que télé pilotes vous avez une aire de jeux « no-limit ».

Respectez les règles ci-dessus, et tout le monde sera satisfait.

Retrouvez sur le lien ci-après la documentation officielle de la Direction Générale de l'Aviation Civile

http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Notice_drones_2015_VFF_web.pdf

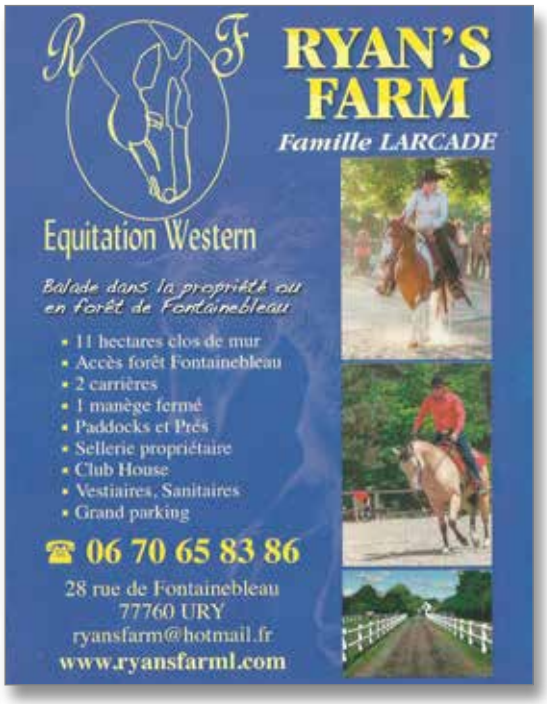

TRAITEUR
Depreytère

Z.A Les Renardieres - Rue des Montelièvres
77250 Ecuelles - Moret-sur-loing
Tél. : 01 64 45 80 60 - Fax. : 01 64 45 64 76
depreytere@wanadoo.fr

Fromagerie LOISEAU
Artisan affineur
à Achères la Forêt depuis 1921
39 rue du closeau
01 64 24 44 65

Vente au détail sur place
le samedi matin

Notre maison est labellisée TALENTS D'ILE-DE-FRANCE *depuis 2012*

Ebénisterie d'Art Ancien

Laurent VARENNE
Restauration de meubles du XVIIIe siècle
Marqueterie • Placage • Sièges
17, rue de la Barre - 77760 URY - **Tél. 01 64 24 47 16**
388 056 400 R .M. 772 Montereau

ISOLATION PHONIQUE - THERMIQUE
PLAFOND CLOISON DOUBLAGE
Hervé BEUVELET
11, RUE GRANDE - 77760 GUERCHEVILLE
Tél.: 01 64 24 02 26 - Port.: 06 74 63 22 57
Fax : 01 64 69 11 65
E-mail : hervebeuvelet@aol.com

Pierre Rieu Entretien de Jardin

Pierre Rieu Entretien de Jardin
Taille, Tonte
Ramassage de feuilles
Désherbage sans produits chimiques
06.27.22.64.33 1 Chemin du Clos Héron 77760 URY

L'épicerie Totalima
Boucherie - Charcuterie,
Cours des Halles, BIO,
Crémerie, Produits Régionaux,
Epicerie fine, Cave, Alcools.
(livraisons gratuites 4 j par semaine)
Pour nous contacter ouverture du magasin du lundi au samedi 8 h - 12 h 30 / 15 h 30 - 19 h 30 dimanche 8 h - 12 h 30
TOTALIMA SARL
Claude Boisseau
12, rue de Fontainebleau
77760 URY
Tel : 01 64 24 41 14
Fax : 01 64 24 47 67
E-mail : totalima@orange.fr
Web : epicerie-boucherie-totalima-ury.fr

ecmo
Bureau d'Urbanisme et d'Infrastructures
Maîtrise d'œuvre de travaux V.R.D.
20 Rue Paul Jozon – 77140 NEMOURS
Tél : 01.64.28.02.63 – Fax : 01.64.29.19.52
E-mail : nemours@ecmo.fr
Siège social : 01 Rue Nicéphore NIEPCE – 45700 VILLEMANDEUR

Le spécialiste du numérique
Z.I. de l'Orme Brisé
5, rue de la Croix Blanche
77310 PRINGY
Tél : 01 60 65 89 90
contact@photolabohassler.fr
Ouvert de 8h30 à 17h30
Fermé samedi
et dimanche
plus de 60 ans
IMPRIMERIE
Photolabo Hassler
REPROGRAPHIE
D'EXPÉRIENCE
Tirage de plans NB & couleurs
Scan
Impression numérique Couleur et N&B
PAO
Tampon
Adhésif Bâche
Livraison
Façonnage

Paysagiste - Jardinerie - Fleuriste
au Jardin Gâtinais

Entretien - Réparation toutes marques
Neuf & Occasion
ROZÉ MOTOCULTURE

01 64 24 44 36 Jardinerie d'URY - 2 chemin de Ronde 01 64 31 83 75

www.ury.fr

5 Place du Général De Gaulle - 77760 URY - Tél. : 01 64 24 41 02 - Fax : 01 64 24 49 25
mairie-ury@wanadoo.fr - communication@ury.fr

Heures d'ouverture de la Mairie : le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 17 h et le samedi matin de 9 h à 12 h.
Pendant les vacances scolaires, le secrétariat sera ouvert tous les matins de 9 h à 12 h.